

## Résolution présentée par la délégation du Sénégal

Thème	Agenda 2030 pour le développement durable
Concerne	La création d'un fonds monétaire pour soutenir le développement des ex-colonies
L'Assemblée Générale,	
Préoccupée	par la dépendance économique de certains pays vis-à-vis de leurs anciennes métropoles et l'effet négatif que cela a sur les populations et les sociétés,
Soulignant	que cela résulte en un dysfonctionnement sociétal provoquant une immigration clandestine de masse vers l'Europe, à la recherche d'une stabilité économique et d'un bien-être qui n'est, en réalité qu'une vision utopique,
Inquiète	par cette immigration aux conséquences meurtrières pour les immigrants et tragiques pour les familles,
Rappelant	que les autres pays bénéficieront d'une diminution de l'immigration clandestine si les ex-colonies se développent seules économiquement, en créant des places de travail, et socialement en ajoutant des places de formations et d'infrastructures médicales,
Remarquant	que l'aboutissement de cette indépendance économique mènerait à plus long terme à la concrétisation de la stratégie des pays en voie de développement vers l'émergence,
Insistant	que les pays en développement et émergents ont été trop impactés par le modèle de développement occidental, les rendant ainsi dépendants d'un système qui ne leur correspond pas toujours et qui impacte négativement les conditions de vie sur leur territoire,
Décide	<ul style="list-style-type: none"><li>- de permettre à chaque pays d'avoir son propre modèle de développement durable ;</li><li>- de créer un fonds monétaire afin d'épauler l'indépendance économique des pays qui dépendent financièrement de leur ex-métropole et de les appuyer dans leur chemin vers le développement durable selon le modèle qui leur convient le mieux étant donné que ce sont eux qui sont les meilleurs connaisseurs de leur situation interne ;</li><li>- que toutes les ex-colonies voulant faire partie de cette institution mettraient 4% des revenus de leur PIB chaque année et devront garder, pour elles, 40% des revenus du PIB pour améliorer les conditions de vie sur leur territoire ;</li><li>- que tout pays qu'il ait été une métropole d'une ex-colonie ou non voulant investir dans le fonds pourra mettre un pourcentage de son PIB entre 2% et 7% concluant ainsi un échange de financement contre des matières premières venant des ex-colonies.</li></ul>

*Le texte français fait foi*